

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/09/2025 / Délibération N°20250922_06Date de la convocation : **18/09/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le 22/09/2025 à **18 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 7

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

X	Philippe BRUN		Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
Procuration donnée à Alice MALARTRE	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Mme Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Église / Avenant au Lot 3 – Velay Couverture Charpente

Vu le code de la commande public,

Vu la délibération n°20240701-02 du conseil municipal du 01/07/2024 relative au choix de l'offre présentée par l'entreprise Velay Couverture Charpente.

Le Maire EXPOSE que des travaux supplémentaires ont été nécessaires. L'entreprise a fait parvenir un devis et le maître d'œuvre a rédigé l'avenant N°3.

Montant de l'avenant N°3 du marché :

- **Montant HT** : + **6 461,50 € HT**
- Taux de la TVA :20,00 %
- **Montant TTC** : + **7 753,80 € TTC**
- % d'écart introduit par l'avenant : + 3,05 %

Évolution du marché :

Montant initial HT :143 003,13 € HT

Montant avenant N°1 HT : + 984,00 € HT

Montant avenant N°2 HT : + 2 292,00 € HT

Montant avenant N°3 HT : + 6 461,50 € HT

Montant modifié marché HT :218 203,03 €

TVA 20 % :43 640,61 €

Montant modifié marché TTC :261 843,64 €

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de 2025 de la commune des Estables,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de conclure l'avenant n°3,
- **AUTORISE** M. LE Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer l'avenant considéré ainsi que tous les actes et les pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 22 septembre 2025.

Le Maire,
Philippe BRUNLa Secrétaire de séance,
Alice MALARTRE